

Paris, le 13 octobre 2015

Monsieur Claude Bartolone Président Assemblée nationale 126, rue de l'Université 75355 Paris 07 SP

Monsieur le Président.

A l'heure où le projet de loi sur la modernisation du système de santé est en cours de discussion au Parlement et où de nombreuses dispositions de ce texte concernent très directement les entreprises des médicaments, nous avons découvert que l'Assemblée Nationale allait héberger, le 22 octobre prochain, un colloque intitulé « Désintoxiquons notre santé de l'emprise des lobbys ». Cette date coïncide par ailleurs avec la discussion du Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2016.

La présentation de ce colloque, organisé par Monsieur Jean-Louis Roumegas et Madame Michèle Rivasi, et qui fait mention d'une présence – certes sous réserve – de Madame la Ministre de la Santé, fait état de la participation d'un certain nombre de personnes dont les positions « anti-industrie pharmaceutique » sont notoires.

Le programme – largement relayé - de cette manifestation fait par ailleurs mention d'une participation du Leem alors même que celui-ci n'a fait part d'aucun accord préalable. Invité depuis lors, il va de soi que nous ne participerons pas à cette manifestation, compte tenu du caractère particulièrement insultant de son intitulé et de la composition non équilibrée du plateau d'intervenants.

La liberté d'expression est un fondement de la démocratie et chacun doit pouvoir rester libre de ses idées et de ses opinions.

Toutefois, le rapport du déontologue de l'Assemblée Nationale en date du 17 juin dernier, « les progrès de la déontologie à l'Assemblée Nationale », mentionne clairement le fait que les députés parrainant un colloque doivent être vigilants afin d'éviter les confusions possibles avec le travail parlementaire de l'institution. Cette règle n'a manifestement pas été respectée.

Nous souhaitions de surcroît vous faire part de notre étonnement de voir le logo de l'Assemblée Nationale figurer sur le programme d'un tel colloque, donnant ainsi le sentiment qu'elle pourrait lui apporter sa caution, alors que la neutralité et l'impartialité de la représentation nationale au moment de la discussion de projets de lois concernant partiellement notre secteur nous parait indispensable.

.../...



Nous vous saurions gré de bien vouloir nous faire connaître votre position sur les conditions d'organisation de ce colloque, dont la présentation porte préjudice à la réputation des entreprises que nous représentons et sur les suites que vous voudrez bien donner à notre courrier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Patrick ERRARD

Président